

Novembre 2008

# IFORE – DGAFP

## Un pôle de compétence interministériel en matière de formation au développement durable

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) de la France, adoptée en juin 2003 et révisée en 2006, décline le concept de « développement durable » en actions concrètes et opérationnelles. Elle s'articule autour de sept objectifs stratégiques relatifs au citoyen acteur du développement durable, au rôle des territoires, aux activités économiques, à l'énergie, aux transports et à l'agriculture, aux questions de santé, à l'implication de l'État et à l'action internationale. **Le sixième objectif, intitulé « Vers un État exemplaire », prévoit l'intégration du développement durable dans le fonctionnement de l'administration.**

### Un objectif : intégrer le développement durable dans le fonctionnement de l'administration

Les services de l'État doivent intégrer le développement durable dans leurs modalités de fonctionnement interne, notamment pour réduire l'impact sur l'environnement de leurs activités quotidiennes. Ainsi, des objectifs quantifiés sont-ils assignés aux services de l'État. D'ici 2012 :

- diminuer de 10 % les émissions de gaz carbonique liées aux transports et aux bâtiments publics ;
- un véhicule sur cinq achetés par l'État devra être un véhicule propre (en dehors des véhicules d'intervention) ;
- toute nouvelle construction sur cinq de l'État devra répondre à un label du type Haute qualité environnementale (HQE) dès 2005, une sur deux à compter de 2008 ;
- diminuer la quantité de déchets produite par les administrations de 5 % par an ;
- recycler 60 % des papiers blancs ;
- réduire de 20 % la quantité d'eau utilisée.

L'atteinte de ces objectifs, ainsi que ceux précisés dans les autres plans d'action de la SNDD, passe, d'une part, par un plan d'actions défini par chaque ministère et, d'autre part, par le développement de formations initiales et continues des agents de l'État en matière de développement durable.

## Un outil : le pôle de compétence interministériel en matière de formation au développement durable

Pour mettre en place des formations facilitant l'atteinte des objectifs inscrits dans la stratégie nationale de développement durable, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et l'Institut de formation de l'environnement (IFORE) se sont associés et ont constitué un pôle de compétence en matière de formation au développement durable. Les axes de travail de ce pôle de compétence sont les suivants :

- **conforter le fonctionnement du réseau interministériel des correspondants pour la formation en matière de développement durable.** Ce réseau des correspondants pour la formation au développement durable des agents de l'État, composé des représentants des différents ministères, a été constitué en 2004. Il s'agit de se doter collectivement d'une grille de lecture des formations au développement durable, ainsi que d'une méthode de travail permettant de préciser les besoins de chaque ministère et d'identifier des méthodes pertinentes pour la formation ;
- **mettre à disposition un dispositif national de formation à l'écoresponsabilité.** Des modules de formation sont mis à la disposition des services de l'État. Ils concernent les différents champs de l'éco-responsabilité : introduction à l'éco-responsabilité, déchets, énergie, achats, démarche haute qualité environnementale, plans de déplacement, gestion des espaces non bâtis, bilans carbone... Les porteurs de projet et leur hiérarchie sont plus particulièrement visés par ce dispositif. Un accord signé en 2005 avec le CNFPT permet aux agents des collectivités locales de bénéficier de ces formations. Une formation de formateurs accompagne chacun des modules en vue d'une multiplication des formations dans l'ensemble des administrations de l'État, en centrale et en région. Un suivi de la mise en place du dispositif est réalisé, en lien avec le réseau interministériel des correspondants ;
- **former les agents.** Des sessions de formation et des conférences portant sur différentes facettes du développement durable (engagements, textes réglementaires, démarches, acteurs, outils et méthodes) ou certains enjeux forts (tels que le changement climatique et les enjeux énergétiques, la biodiversité ou la gestion durable des territoires) sont proposés aux agents des administrations ayant des missions d'impulsion et de coordination en matière de développement durable, ainsi qu'aux cadres des administrations centrales et déconcentrées.

Ces formations se tiennent à Paris ou en région, à l'initiative du ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire mais également d'autres ministères. En région, des formations mettant en évidence les démarches expérimentées sur le terrain en matière de développement durable sont également mises en place.

Par ces actions, le pôle de compétence IFORE-DGAFP met en oeuvre les recommandations inscrites dans la stratégie nationale de développement durable, afin de faciliter l'engagement de tous les services de l'État.

### Pour en savoir plus...

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire  
Institut de formation de l'environnement (IFORE)  
6 rue du général Camou – 75007 Paris  
[www.ifore.fr](http://www.ifore.fr)

## L'fore

**Créé en 2001, l'Institut de formation de l'environnement (Ifore) est un service à compétence nationale du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.**

### Ses missions :

- **organiser les formations initiales des agents techniques et des techniciens de l'environnement ;**
- **assurer la formation continue des personnels qui mettent en oeuvre les politiques environnementales. Dans l'exercice de ces deux missions, l'fore agit en partenariat avec les centres de formation de l'Onema, de l'ONCFS et de l'ATEN ;**
- **organiser un cycle supérieur de formation pour les cadres dirigeants du service public de l'environnement et du développement durable.**